



## Sexto 2 - Architecte

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police.

Cette formation vise à **outiller les intervenants des milieux scolaires** afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de **comprendre** ce phénomène et de **guider** les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : **la trousse Sexto**. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la **trousse Sexto** a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

### Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à: [Jade Lelièvre](#)

### Sexto 2 - Architecte

#### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rencontrer dans les meilleurs délais les personnes dites impliquées dans la situation  
surtout remplir la grille d'évaluation

Se fier aux règles et politiques de l'institution, les vérifier au besoin

Envisager de confisquer l'appareil si vous pensez que cela contient des photos indiscretes (pornographie juvénile)

Contacteur la police une fois l'intervention terminée pour les impliquer au dossier

Si nous pensons être en contact avec un acte malveillant nous devons contacter immédiatement le policier et bien sûr confisquer l'appareil

Dans les meilleurs délais, contacter les parents de la victime et de l'investigateur ainsi que des autres jeunes impliqués.

**Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?**

Toujours valider l'information avec les gens dites impliqué dans la situation

Confisquer le téléphone lorsqu'il y a acte malveillant ou impulsif

Appliquer le protocole lorsque l'élève vient chercher de l'aide et non le parent.

Contacter les policiers au besoin et non intervenir à leur place.

Toujours suivre le protocole et les règles de l'établissement scolaire

**Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?**

Contacter la police lorsque c'est un acte impulsif et que l'élève est vraiment désolé. Que nous savons qu'il supprimera et ne partagera en aucun cas la photo